

## OBSERVATOIRE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT RAPPORT NATIONAL DES DONNEES SISPEA - SYNTHESE

ÉDITION DE SEPTEMBRE 2018 - DONNEES 2015

Face à la diversité des services publics d'eau et d'assainissement, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)<sup>1</sup> a confié à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), puis à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017<sup>2</sup>, la réalisation de l'observatoire sur les services publics d'eau et d'assainissement. Initié en 2009, l'observatoire offre un accès national en ligne ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)) aux données sur l'organisation, la gestion et la performance des services publics d'eau et d'assainissement. Ces éléments permettent d'évaluer la qualité économique, technique, sociale et environnementale des services sur une base objective, reconnue et partagée par tous les acteurs du secteur de l'eau. L'observatoire constitue ainsi un outil destiné aux collectivités locales et leurs opérateurs pour piloter leurs services dans le cadre d'une gouvernance par la performance, calculer leurs indicateurs et préparer leur rapport annuel sur le prix et la qualité des services. Il permet également de diffuser largement les données de performance des services et ainsi améliorer l'information des usagers<sup>3</sup>. Enfin, ce dispositif aide les collectivités à répondre aux exigences réglementaires liées notamment à la transparence et à la maîtrise des fuites dans les réseaux d'eau.

Le présent bulletin annuel a pour vocation de présenter le panorama de l'organisation et de la performance des services publics d'eau et d'assainissement de l'année 2015 sur les données saisies par les collectivités responsables de ces services, et contrôlées par les services de l'Etat, sur la base d'une extraction des données effectuée le 11 juillet 2017.

Il poursuit le suivi du transfert progressif des compétences des communes aux structures intercommunales engagé pour l'exercice 2013 et établit un bilan des mouvements de collectivités (créations ou dissolutions) et du changement de modes de gestion (régie ou délégation) entre 2010 et 2015.

Enfin, il propose, sur cette période, une étude de l'évolution des indicateurs les plus significatifs.

### SOMMAIRE

<b>CLÉS DE LECTURE</b> .....	2
<b>MISE EN QUALITÉ DES DONNÉES</b> .....	2
<b>RÉSUMÉ</b> .....	2
<b>1) PANORAMA DES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS, ORGANISATION ET GESTION DES SERVICES</b> .....	3
<b>2) ÉVOLUTION DES COLLECTIVITÉS ET DES MODES DE GESTION ENTRE 2010 ET 2015</b> .....	4
<b>3) ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI NOTRE : UNE LENTE PROGRESSION DE L'INTERCOMMUNALITÉ</b> .....	5
<b>4) LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU ET SES PRINCIPALES COMPOSANTES</b> .....	5
<b>5) ÉVOLUTION DES INDICATEURS PRINCIPAUX ENTRE 2010 ET 2015</b> .....	6
<b>NOTE MÉTHODOLOGIQUE : PROCESSUS DE COLLECTE ET ÉCHANTILLON D'ANALYSE</b> .....	8
<b>POUR EN SAVOIR PLUS</b> .....	8

<sup>1</sup> Art. L. 213-2. du code de l'environnement créé par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques – art. 88-I

<sup>2</sup> Article L131-9 1°)a) du code de l'environnement créé par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 21.

<sup>3</sup> Un usager correspond à un habitant desservi par le service.

## CLÉS DE LECTURE

---

Les descriptions des collectivités et services publics d'eau et d'assainissement de métropole et d'outre-mer sont considérées fiables car les données exploitées sont exhaustives. Pour l'assainissement non collectif (ANC), cependant, l'organisation de la compétence de 10% des communes ne peut être décrite.

En revanche, les résultats agrégés concernant la performance des services (indicateurs de performance et variables associées) s'appuient sur une partie seulement des données. En fonction de la compétence étudiée (eau potable, assainissement collectif, non collectif), les analyses issues de ces données représentent 40 à 50% des services (couvrant 70 à 80% de la population). Même si cette volumétrie peut être considérée comme significative, elle nécessite néanmoins de relativiser les résultats présentés. Ainsi, on observe que les services de grande taille, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les services en gestion déléguée sont sur-représentés dans l'échantillon analysé. Cette représentativité imparfaite produit des effets peu marqués au niveau national. Mais localement, à l'échelle régionale ou départementale, les effets peuvent être plus marqués, du fait d'un faible nombre d'observations. Par exemple, des écarts interannuels significatifs du prix ou du rendement à petite échelle peuvent résulter d'une faible volumétrie d'observations ou d'une mauvaise représentativité sur une des années étudiées.

## MISE EN QUALITÉ DES DONNÉES

---

La très grande majorité des données est produite par les collectivités en charge des services d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif. Certaines données sont également produites par l'État (ministère chargé de l'écologie et ministère chargé de la santé).

Ces données sont saisies sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) par la collectivité, son opérateur ou tout tiers mandaté par ses soins mais également pré-renseignées par l'Agence française pour la biodiversité pour certaines (données « Etat » et données fournies par les délégataires). Les directions départementales des territoires (et de la mer) - DDT(M) en métropole et les directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Deal) en outre-mer, chargées de l'animation locale de l'observatoire, assurent la mise à jour des données du référentiel des services, l'assistance aux collectivités et un contrôle de cohérence de premier niveau sur les données annuelles produites et saisies par ces dernières, en vue de leur publication.

## RÉSUMÉ

---

33 211 services, portés par 22 208 collectivités, assurent des missions d'eau potable ou d'assainissement. En 2015, si seule la moitié des communes a transféré toutes ses compétences, le cheminement vers l'intercommunalité est impulsé et anticipe les dispositions à venir de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »)<sup>4</sup>, récemment modifiée qui fixe l'échéance de ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026<sup>5</sup>.

Le prix moyen TTC du service de l'eau et de l'assainissement collectif s'élève à 4,04 €/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2016<sup>6</sup> (3,98€/m<sup>3</sup> en 2015, 3,92 €/m<sup>3</sup> en 2014, 3,85 €/m<sup>3</sup> en 2013 et 3,78 €/m<sup>3</sup> en 2012 - abonnement inclus), pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>. Par ailleurs, les 2 composantes de ce prix global recouvrent une forte variabilité : 80 % de la population bénéficie d'un prix de l'eau potable compris entre 1,57 €/m<sup>3</sup> et 2,60 €/m<sup>3</sup> et d'un prix de l'assainissement collectif compris entre 1,34 €/m<sup>3</sup> et 2,87 €/m<sup>3</sup>.

Concernant la performance des services d'eau potable l'évaluation des pertes dues aux fuites (1 litre sur 5 en moyenne) reste stable. Les niveaux de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) des réseaux d'eau et d'assainissement sont évalués respectivement à 94 et 57 points (sur un total de 120 points) selon une nouvelle définition réglementaire mise en œuvre pour la première fois en 2013. Par rapport à l'année 2014, la connaissance augmente de 4 points pour l'eau potable, et 7 points pour l'assainissement collectif. Le respect des dispositions du décret « fuites »<sup>7</sup>, dont les premières pénalités financières ont été appliquées pour l'exercice 2014 est également en amélioration : 15% des collectivités sont non conformes quant à la production du descriptif détaillé de leur réseau (contre 20% en 2014 et 34% en 2013), sur la base de l'échantillon disponible. Le respect d'un rendement de réseau seuil par les collectivités n'est pas encore acquis pour environ 20% d'entre elles, comme en 2014 et en 2013. Cette stagnation est à mettre en lien avec la stagnation constatée, entre 2010 et 2015, du taux de renouvellement des réseaux d'eau (0,57%).

---

<sup>4</sup> Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

<sup>5</sup> Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

<sup>6</sup> Par convention, le prix représentatif de l'année N est celui en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier N+1.

<sup>7</sup> Décret n°2012-97 du 29 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

## 1) PANORAMA DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES, ORGANISATION ET GESTION DES SERVICES

Les collectivités responsables de l'eau et de l'assainissement sont très nombreuses : au 31 décembre 2015, 22 208 autorités organisatrices assurent la gestion de 33 211 services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Parmi elles, deux tiers sont chargées d'une seule des trois compétences et une petite minorité (5%) dispose des trois compétences.

Les collectivités compétentes en assainissement collectif sont plus nombreuses que celles compétentes en eau potable. Les services d'assainissement non collectif sont relativement regroupés, essentiellement au sein des communautés de communes.

Enfin, certaines collectivités gèrent plusieurs services pour une même compétence, ce qui explique qu'il y ait, pour chaque compétence, plus de services que de collectivités organisatrices.

Les collectivités organisatrices sont majoritairement de type, particulièrement en assainissement collectif. En eau potable, 20 % des collectivités organisatrices sont des syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU). C'est en assainissement non collectif que l'intercommunalité est la plus avancée (50% d'EPCI).

Répartition des collectivités organisatrices selon le nombre de compétences, en 2015

Nombre de compétences	Nombre de collectivités
Une seule compétence	14 707
Deux compétences	6 295
Les trois compétences	1 206
<b>TOTAL</b>	<b>22 208</b>

Répartition des compétences selon les services et les collectivités organisatrices, en 2015

	Eau potable	Ass. collectif	Ass. non collectif
Nombre de collectivités	12 143	15 154	3 618
Nombre de services	13 072	16 443	3 696

Répartition des différents types de collectivités organisatrices des services publics selon les compétences, en 2015

Collectivités	Eau potable	Assainissement collectif	Assainissement non collectif
TOTAL	12 143	15 154	3 618
- dont communes	9 042	13 485	1 902
- dont établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	3 101	1 669	1 716

Nombres moyens d'usagers et de communes desservis par les services publics d'eau et d'assainissement, en 2015

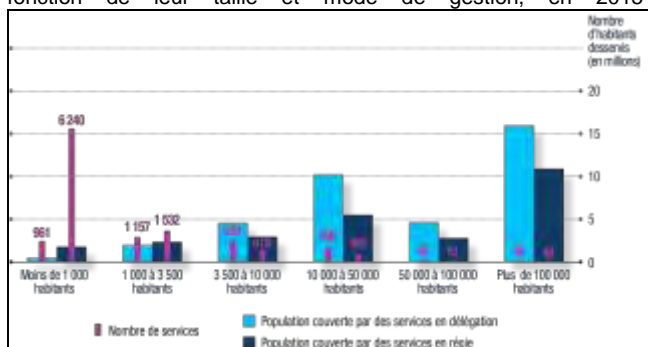
Service	Nombre moyen d'usagers	Nombre moyen de communes
Eau potable	5 103	3,4
Assainissement collectif	3 225	1,6
Assainissement non collectif	3 249	9

Environ 10 000 communes ne sont pas desservies par un service d'assainissement collectif (pas de raccordement à un réseau).

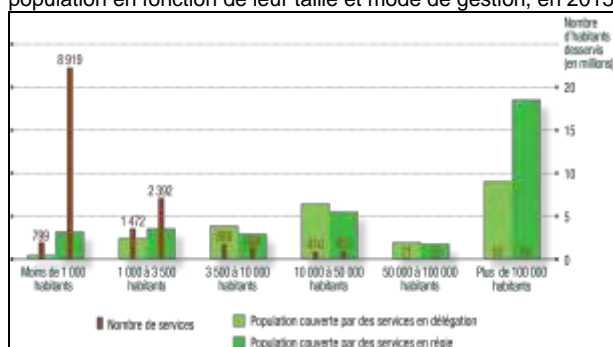
Par ailleurs, **3 300 communes ne sont pas encore rattachées à un service d'assainissement collectif** (SPANC), dans le référentiel de l'observatoire. Parmi elles, **700 environ** ne sont pas non plus rattachées à un service d'assainissement collectif.

2 explications à cela : la description des SPANC n'est pas encore achevée dans la base de données SISPEA de l'observatoire. Et certaines communes n'ont par ailleurs vraisemblablement pas engagé la mission de contrôle exigée au 31/12/2012 par la LEMA.

Répartition des services d'eau potable et de leur population en fonction de leur taille et mode de gestion, en 2015



Répartition des services d'assainissement collectif et de leur population en fonction de leur taille et mode de gestion, en 2015



On compte environ 7 900 services gérés en délégation de service public (DSP), toutes compétences confondues (dont 300 en ANC), soit le quart des services français. En eau potable, 59 % des usagers relèvent d'une DSP contre 41 % en assainissement collectif et 9 % en assainissement non collectif. Enfin, la taille moyenne d'un service en délégation est environ trois fois plus importante que celle d'un service en régie (sauf pour l'ANC ou les tailles sont identiques).

	Eau Potable		Assainissement collectif	
	Gestion Déléguée	Régie	Gestion Déléguée	Régie
Services	3 971	8 903	3 631	12 569
en %	31%	69%	22%	78%
Pop. en %	59%	51%	41%	59%
Taille moy.	9 770	3 008	7 177	2 932

*Nota : le nombre total de services en eau potable et en assainissement collectif est inférieur à celui annoncé en page 3 car le mode de gestion de certains services n'a pas été déclaré*

## 2) EVOLUTION DES COLLECTIVITES ET DES MODES DE GESTION ENTRE 2010 ET 2015

Le bilan 2010/2015 des changements de collectivités, réalisé sur l'échantillon des services existants sur ces 2 années, est le suivant :

	Toutes compétences confondues			
	Nombre de collectivités		Apparition entre 2010 et 2015	Disparition entre 2010 et 2015
	2010	2015		
<b>EPCI</b>	<b>5 405</b>	<b>4 894</b>	<b>576</b>	<b>1 087</b>
EPCI à fiscalité propre	1 258	1 317	370	311
EPCI sans fiscalité propre	4 147	3 577	206	776

Entre 2010 et 2015, 1 087 **collectivités**<sup>8</sup> ont « disparu » (217 par an en moyenne, soit moins de 1%) et 576 sont « apparues » (115 par an en moyenne, soit 0,5%). Globalement, le nombre de collectivités organisatrices diminue, dans la logique de progression de l'intercommunalité. Les EPCI à fiscalité propre progressent cependant entre 2010 et 2015.

Par ailleurs, 1 831 communes se sont totalement désengagées de la gestion des services d'eau et d'assainissement.

Entre 2010 et 2015, des changements de **modes de gestion** (tous types de collectivités confondus - communes ou EPCI) sont également visibles, sur l'échantillon des services existants sur ces deux années. Le taux de changement (passage de régie à DSP ou de DSP à régie) est faible et ne représente que 1 à 3% en fonction des compétences. Plus précisément, en eau potable, il y a un équilibre en nombre des changements de mode de gestion, mais pas en population : à l'occasion de ces changements, 2 fois plus d'usagers ont basculé en mode « DSP » que ceux qui ont basculé en mode « régie ». En assainissement collectif, le gain net de nombre de services en DSP est de 70. Enfin, en assainissement non collectif, le changement de mode de gestion est nettement orienté vers la DSP, avec un gain net de 36 services pour environ 850 000 usagers.

Même si la tendance est faible, les collectivités organisatrices semblent donc s'orienter davantage vers un passage en délégation, du point de vue de la gestion de leurs services.

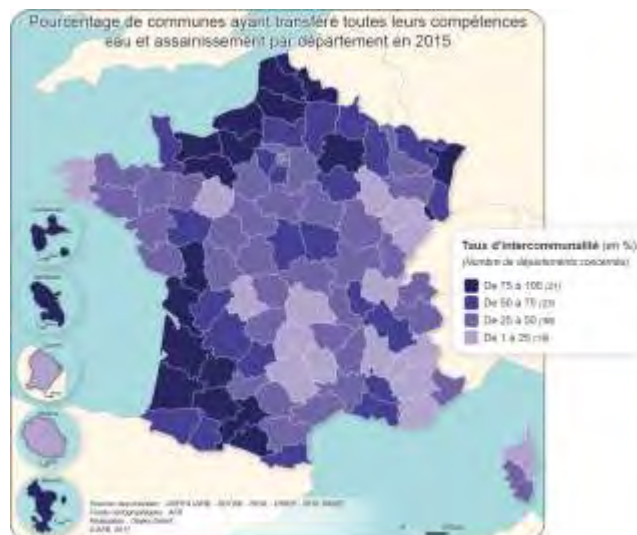
	Eau potable		Assainissement collectif		Assainissement non collectif	
	Passage Régie => DSP	Passage DSP => Régie	Passage Régie => DSP	Passage DSP => Régie	Passage Régie => DSP	Passage DSP => Régie
Services	68	68	150	80	43	7
en %	0,6%	0,6%	1%	0,6%	2,2%	0,4%
DSP supplémentaires	<b>0</b>		<b>70</b>		<b>36</b>	
Pop. concernée 2015	1 112 590	635 363	1 164 745	786 523	991 817	148 178

<sup>8</sup> Ne sont ici étudiés que les EPCI, la disparition des communes « collectivités organisatrices » étant mesurée dans le point 3 suivant.

### 3) ENTREE EN VIGUEUR DE LA LOI NOTRE : UNE LENTE PROGRESSION DE L'INTERCOMMUNALITE

La loi « NOTRe » récemment modifiée (voir page 2) initie une profonde mutation dans l'organisation des collectivités en charge de l'eau et de l'assainissement : au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'exercice des compétences eau et assainissement sera transféré à l'échelon intercommunal, au travers des EPCI à fiscalité propre, et de syndicats mixtes auxquels ceux-ci pourront éventuellement transférer ces compétences. Dès lors, au sein de territoires élargis, les collectivités pourront réfléchir, sur le moyen ou long terme, à la meilleure organisation de leur service (un ou plusieurs opérateurs).

**Le taux de gestion intercommunale** traduit la proportion de communes ayant transféré toutes leurs compétences eau et assainissement. Ce taux a vocation à atteindre 100 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il est évalué à 52,8% en 2015, contre 51,6% en 2014, 50,1% pour 2013 et 49,2% pour 2010.



La progression vers l'intercommunalité est donc mesurée (l'année 2015 est la première année d'entrée en application de la loi). Le Sud-Ouest, le Nord, ainsi que la Martinique, la Guadeloupe et Mayotte sont plus engagés dans l'intercommunalité que le reste de la France.

**Le taux d'abondance des services** comptabilise, pour les EPCI, le nombre moyen d'entités de gestion<sup>9</sup>. Il est variable en fonction des types de collectivités. Ce taux tendra vers 1 si les collectivités retiennent à terme un seul mode de gestion et convergent, le cas échéant, vers un unique contrat.

Les EPCI à fiscalité propre (EPCI-FP), aux périmètres plus mouvants et aux compétences eau et assainissement plus récentes, héritent de la diversité des organisations des communes qui les composent et doivent notamment assurer la continuité des contrats en cours : ils sont de fait plus « multi-organisationnels » que les autres EPCI, aux organisations plus anciennes.

Nombre moyen d'entités de gestion	Eau potable (distribution)		Ass. Coll. (collecte)	
	2015	2014	2015	2014
EPCI-FP	2,40	2,45	1,99	1,98
Autres EPCI (Syndicats mixtes, SIVOM, SIVU)	1,08	1,07	1,12	1,12

En eau potable et en assainissement collectif, les EPCI-FP ont, en moyenne, la responsabilité de deux entités de gestion. Le taux d'abondance des services au sein des EPCI-FP a augmenté de 7 à 8% en moyenne entre 2013 et 2014, mais enregistre une stagnation entre 2014 et 2015, preuve que la réorganisation des services (fusion de services au sein d'une collectivité) s'amorce. Dans le même temps, les collectivités nouvellement en charge accueillent de nouveaux services par prise de compétence (EPCI-FP) ou transfert de compétence (EPCI-FP vers autres EPCI).

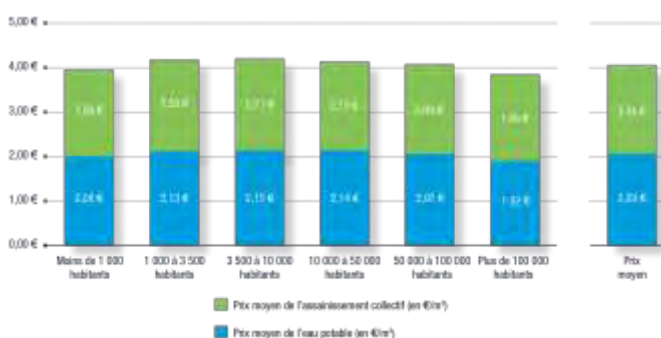
41% des EPCI-FP gèrent leur territoire de desserte en régie, 42 % sous la forme de contrats avec des opérateurs (parmi ces EPCI-FP, un quart gère plusieurs contrats) et 17 % sont en gestion mixte.

### 4) LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU ET SES PRINCIPALES COMPOSANTES

Le prix global moyen de l'eau TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2016, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, est de 4,04 €/m<sup>3</sup> : 2,03 €/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 2,01 €/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif. Cela représente une facture de 484,80 €/an, soit 40,40 €/mois.

Les collectivités de taille intermédiaire (entre 1 000 et 10 000 habitants) sont celles qui proposent en moyenne le tarif le plus élevé (entre 4,33 et 4,36 €/m<sup>3</sup>). Les très petits et très grands services proposent respectivement, en moyenne, des tarifs de 3,93 et 3,81 €/m<sup>3</sup>.

Prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif (TTC) selon la taille des services en nombre d'habitants desservis, en 2015



<sup>9</sup> Une entité de gestion correspondant à un territoire géré en régie propre ou au travers d'un contrat passé avec un opérateur.

De manière générale, le prix moyen présenté par les communes (3,78 €/m<sup>3</sup>) est inférieur au prix moyen présenté par les EPCI (4,13 €/m<sup>3</sup>). Par ailleurs, le prix moyen présenté par les services en régie (3,87 €/m<sup>3</sup>) est inférieur de près de 10 % à celui présenté par les services en délégation (4,20 €/m<sup>3</sup>).

80 % de la population bénéficie d'un prix de l'eau potable compris entre 1,57 €/m<sup>3</sup> et 2,60 €/m<sup>3</sup> et d'un prix de l'assainissement collectif, plus dispersé, compris entre 1,34 €/m<sup>3</sup> et 2,87 €/m<sup>3</sup>.

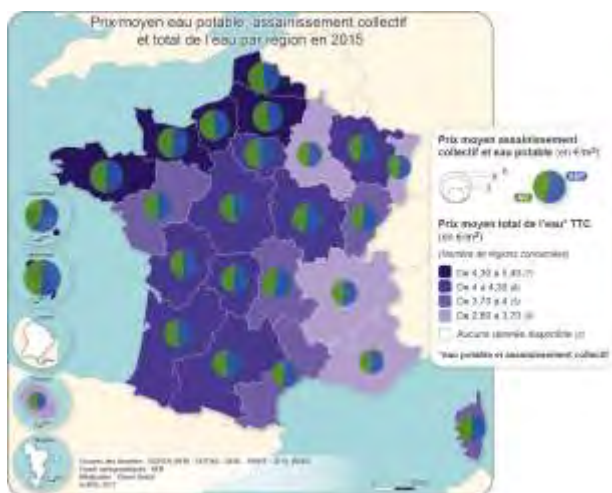
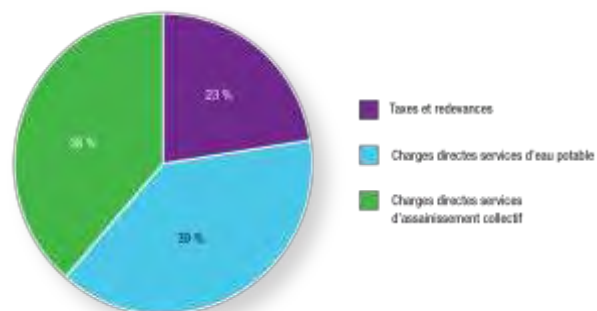
Pour une facture globale de l'eau, la part fixe représente en moyenne 12% du tarif, soit 57 €/an, alors que la part variable représente 88 % du tarif, soit 428 €/an.

Pour cette même facture, les parts correspondant aux charges directes de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont respectivement évaluées à 39%, soit 1,53 € HT/m<sup>3</sup>, et 38%, soit 1,59 € HT/m<sup>3</sup>.

La part correspondant aux taxes et redevances diverses pour compte de tiers revient à 23 % (0,92 €/m<sup>3</sup>).

Enfin, en délégation de service public, la répartition des charges fixes entre la collectivité et son délégataire est respectivement de 31% contre 69% pour l'eau potable, et de 47% contre 53% pour l'assainissement collectif.

Répartition du prix total de l'eau selon les charges directes et les redevances, en 2015



Le prix global de l'eau est plus élevé au nord d'une diagonale allant du Sud-Ouest au Nord-Est.

La Martinique (5,35€/m<sup>3</sup>), la Guadeloupe (4,77 €/m<sup>3</sup>), la Bretagne (4,72€/m<sup>3</sup>), le Nord-Pas-de-Calais (4,60€/m<sup>3</sup>), et, à l'opposé, les régions<sup>10</sup> Provence-Alpes-Côte-D'azur (3,52 €/m<sup>3</sup>), Alsace (3,47€/m<sup>3</sup>) et de la Réunion (2,66 €/m<sup>3</sup>) présentent des prix moyens extrêmes.

De très nombreux facteurs de contexte local (complexité technique du service, provenance des eaux, sensibilité du milieu récepteur, dispersion de l'habitat, pression touristique, etc.), mais aussi des choix politiques en matière d'investissement, de gestion et de qualité de service, contribuent à expliquer ces écarts de prix<sup>11</sup>.

## 5) EVOLUTION DES INDICATEURS PRINCIPAUX ENTRE 2010 ET 2015

L'évolution annuelle des principaux indicateurs relatifs à un service (prix, rendement, etc.) est, le plus souvent, très modérée. L'évolution d'une moyenne nationale s'appuyant sur plusieurs milliers de services le sera également. Une approche quinquennale (évolution entre 2010 et 2015) permet une mesure plus pertinente des écarts. Le rapport national SISPEA 2015 détaille tous les calculs réalisés<sup>11</sup>.

Le recours à un échantillon de collectivités ayant produit leurs données sur les exercices 2010 et 2015 (échantillon « partagé »<sup>11</sup>) garantit une bonne fiabilité pour cette comparaison interannuelle, mais restreint de manière conséquente l'échantillon résultant : environ 50% d'observations disponibles par rapport à l'échantillon exploitable en 2015, pour le prix de l'eau potable par exemple. L'échantillon s'appuie donc sur 1 861 à 2 538 services suivant les indicateurs (contre 4 000 à 5 000 pour un unique exercice).

Parmi les résultats principaux : le prix (TTC) de l'eau potable a augmenté de 5,4% (soit 1,1% en moyenne par an) et celui de l'assainissement collectif de 13,6% (soit 2,6% en moyenne par an), alors que pour rappel, l'inflation moyenne sur la même période est de 1,1% par an. Par ailleurs, le rendement du réseau de distribution d'eau potable est en légère amélioration : +1,4%.

Les autres indicateurs ne peuvent être étudiés du fait d'un trop faible nombre d'observations disponibles (le taux de renouvellement, par exemple) ou de changements de définitions (IGCP eau potable et assainissement, en 2013, par exemple) qui rendent non pertinentes les comparaisons.

Enfin, entre 2010 et 2015 (sur échantillons « complets et indépendants »<sup>11</sup>), **les charges directes (+ 21 cts/m<sup>3</sup>) et les taxes et redevance (+ 17 cts/m<sup>3</sup>) évoluent à peu près à parité sur cette période.**

<sup>10</sup> Les régions considérées ici sont celles qui existaient en 2015.

<sup>11</sup> AFB, *Panorama des services et de leur performance en 2015*, Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement.

## 6) RECAPITULATIF DES DONNEES 2015

Certaines données (indicateurs et variables) doivent être renseignées par tous les services. La valeur nationale moyenne qui en résulte repose cependant sur le nombre restreint d'observations suivantes :

- eau potable (AEP) : entre 2 953 et 5 963 observations (en fonction de l'indicateur) ;
- assainissement collectif (AC) : entre 3 564 et 5 718 observations (en fonction de l'indicateur) ;
- assainissement non collectif (ANC) : 1 263 observations (indicateur de conformité ANC).

**D'autres données ne sont produites que par des services gérés par des collectivités avec CCSPL<sup>12</sup> :** leur exploitation au niveau national ne repose, en fonction de l'indicateur, que sur un échantillon dont la taille varie entre 322 et 885 observations (sur un potentiel d'un millier d'observations/services).

Code indicateur *		Indicateurs communs	Unité	Valeur AEP (moyenne nationale)	Valeur AC (moyenne nationale)
Code AEP	Code AC				
<b>D102.0</b>	<b>D204.0</b>	<b>Prix du service au m<sup>3</sup></b>	€/m <sup>3</sup>	<b>2,03</b>	<b>2,01</b>
<b>P103.2</b>	<b>P202.2</b>	<b>Connaissance du réseau</b>	unité	<b>94</b>	<b>57</b>
<b>P107.2</b>	<b>P253.2*</b>	<b>Renouvellement des réseaux</b>	%	<b>0,57</b>	<b>0,40</b>
<b>P109.0</b>	<b>P207.0</b>	Solidarité aux usagers	€/m <sup>3</sup>	<b>0,0044</b>	<b>0,0043</b>
P153.2**	P256.2*	Endettement du service	années	3,2	6,0
P154.0**	P257.0*	% d'impayés	%	1,1	1,3
P155.1**	P258.1*	Taux de réclamations	nb/1 000 ab.	4,2	2,2

Code indicateur *	Indicateurs spécifiques « eau potable »	Unité	Valeur (moyenne nationale)
<b>P101.1</b>	<b>Conformité microbiologique de l'eau au robinet</b>	%	<b>99,4</b>
<b>P102.1</b>	<b>Conformité physico-chimique de l'eau au robinet</b>	%	<b>98,7</b>
<b>P104.3</b>	<b>Rendement du réseau de distribution</b>	%	<b>79,7</b>
<b>P105.3</b>	<b>Volumes non comptés</b>	m <sup>3</sup> /km/j	<b>3,8</b>
<b>P106.3</b>	<b>Pertes en réseau</b>	m <sup>3</sup> /km/j	<b>3,4</b>
<b>P108.3</b>	<b>Protection de la ressource en eau</b>	%	<b>74,5</b>
P151.1**	Coupures d'eau	nb/1 000 ab.	2,3

Code indicateur *	Indicateurs spécifiques « assainissement collectif »	Unité	Valeur (moyenne nationale)
<b>D203.0</b>	<b>Quantité de boues évacuées</b>	Million de t. MS	<b>1,7</b>
<b>P201.1</b>	<b>% d'abonnés desservis par le réseau</b>	%	<b>94</b>
<b>P204.3</b>	<b>Conformité équipement épuration</b>	%	<b>98,7</b>
<b>P205.3</b>	<b>Performance épuration</b>	%	<b>95,1</b>
<b>P206.3</b>	<b>Conformité des boues évacuées</b>	%	<b>98</b>
P251.1**	Débordement d'effluents chez les usagers	nb/1 000 hab.	0,03
P252.2**	Points noirs du réseau	nb/100 km	7,2
P255.3**	Connaissance des rejets	unité	Non représentatif

Code indicateur *	Indicateurs spécifiques « assainissement non collectif »	Unité	Valeur (moyenne nationale)
<b>D302.0</b>	<b>Mise en œuvre de l'assainissement non collectif</b>	unité	<b>98,5</b>
<b>P301.3</b>	<b>Conformité dispositifs assainissement non collectif</b>	%	<b>60,8</b>

\* En gras les indicateurs concernant TOUS les services de distribution (eau potable) et de collecte (assainissement).

\*\* Indicateurs obligatoirement renseignés par les services gérés par des collectivités avec CCSPL.

**En rouge** : les indicateurs dits « principaux » et étudiés systématiquement chaque année, de façon détaillée

<sup>12</sup> Commission Consultative des Services Publics Locaux.

## NOTE METHODOLOGIQUE : PROCESSUS DE COLLECTE ET ECHANTILLON D'ANALYSE

Dans ce document, les données chiffrées (à l'exception de celles utilisées pour le calcul des indicateurs de conformité européenne des stations d'épuration, téléchargeables sur le site <http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/services.php>) proviennent de l'observatoire national des services public d'eau et d'assainissement, à partir d'une extraction de la base effectuée le 7 juillet 2017. Opérationnel depuis 2009, l'observatoire stocke les données saisies par les collectivités chargées de ces services, ainsi que certaines données pré-renseignées par les services de l'Etat. Les lots de données (ainsi que leur description) ayant permis la réalisation de ce document est accessible à l'adresse comprennent :

- pour l'eau potable : les données de 50 % des services (6 511 services ont renseigné des données sur les 13 072 services présents dans le référentiel), représentant 78,5 % de la population desservie (accessible sur <http://data.eaufrance.fr/jdd/7d6a3010-cf19-42c3-8a38-9823074185ce>);
- pour l'assainissement collectif : les données de 41 % des services (6 740 services ont renseigné des données sur les 16 443 services présents dans le référentiel), représentant 77 % de la population desservie (accessible sur <http://data.eaufrance.fr/jdd/5feec4e9-03a6-409a-a522-d51346d5f4c9>);
- pour l'assainissement non collectif : les données de 41 % des services (1 499 services ont renseigné des données sur les 3 696 services présents dans le référentiel), représentant 74 % de la population desservie (accessible sur <http://data.eaufrance.fr/jdd/96f91c3e-cc33-4f7a-a0fa-6620ff79d168>).

Les jeux de données de statut « vérifié » et « confirmé/publié » sont ceux retenus pour l'élaboration du rapport national 2015 et de cette synthèse. Des jeux de données d'un statut différent ont ponctuellement été pris en compte pour l'analyse de certains indicateurs, et ne représentent cependant que 0,7% des indicateurs effectivement exploités (0,2% à 1,2% en fonction de l'indicateur). Les indicateurs vérifiés « avec anomalie » par les DDT(M)/DEAL, non accompagnés de leur variable de pondération, ou jugés disproportionnés ou erronés, ont été écartés des calculs. Globalement, environ 16 % des données saisies ont ainsi été écartées du lot de données exploité (extrapolation faite à partir des seuls indicateurs principaux, précisés dans le tableau ci-avant).

Taux de couverture en termes de population couverte, par département, en 2015



NB : la Guyane et Mayotte ne disposait, à la date d'extraction des données, d'aucun jeu de données exploitables (au statut « vérifié » ou « confirmé/publié »), que ce soit en eau potable ou en assainissement.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez les données sur les services publics d'eau et d'assainissement, ainsi que le rapport complet et ses annexes à l'adresse suivante : [www.services.eaufrance.fr/panorama/rapports](http://www.services.eaufrance.fr/panorama/rapports).

Les jeux de données publiés par les services dans l'observatoire sont téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/telechargement>.

**DIRECTEUR DE PUBLICATION : CHRISTOPHE AUBEL, DIRECTEUR GENERAL DE L'AFB**

**COORDINATION : ÉRIC BREJOUX (AFB), JANIK MICHON (AFB), JEANNE DEQUESNE (AFB)**

**REDACTION : JEANNE DEQUESNE (AFB), ÉRIC BREJOUX (AFB)**